Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le
ID : 035-213501018-20260327-2026_018-DE

DELIBERATION DOURDAIN 2026-018 CONSEIL MUNICIPAL 27/03/2026

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 15
Présents : 13
Absents : 2
Votants : 15
Nombre de suffrages exprimés Pour : 13 Contre : Abstentions : 1 Nul : 1

Date de convocation
23/03/2026

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Mme BODIN Laura

Etaient présents :
Mme BODIN Laura, M. TROUVE Frédéric, Mme TULANNE Elodie, M. DENOUAL Cédric, M. ENGEL Franck, Mme MEZANGE Véronique, Mme DENIARD Géraldine, M. BOIS Florian, Mme PEROCHAIN Paméla, M. MAILLARD Michel, Mme COLLAS Céline, M. VOLMERANGE Xavier, Mme USSON Pauline

Procurations pour absents :
M. COCHET Serge pouvoir à M. TROUVE Frédéric
Mme COLLEAUX Stéphanie pouvoir à M. DENOUAL Cédric

Était absent(e) et excusé(e) :
M. COCHET Serge, Mme COLLEAUX Stéphanie

A été nommé(e) comme **secrétaire** de séance : Mme USSON Pauline

2026-018 COMMISSIONS D'APPEL D'OFFRES C.A.O

Il est proposé de procéder à la modification de la Commission d'Appel d'Offres et à la désignation de leurs membres.
Pour une commune de moins de 3500 habitants :
La maire, ou son représentant, président de la commission + 3 membres titulaires élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste (article L1411-5 *II*b du CGCT)
Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection des suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

Les candidats prennent la forme d'une liste (articles D.1411-5 et L2121-21 du CGCT)
Chaque liste comprend :

- Les noms des candidats en nombre suffisant pour satisfaire le nombre total de sièges titulaires et de suppléants à pourvoir. Le nombre de suppléants est égal à celui des titulaires (article L1411-5 II du CGCT)
- Ou moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir (article D1411-4 1er alinéa du CGCT). Le nombre des suppléants est égal à celui des titulaires 'article L1411-5 II du CGCT).

L'élection des membres de la commission d'appel d'offres se déroule au scrutin secret, sauf si l'assemblée délibérante décide « à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret » à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres (article L2121-21 du CGCT).

Dans tous les cas, chaque membre de l'assemblée délibérante s'exprime en faveur d'une liste entière « sans panachage, ni vote préférentiel » (article 1 du décret – article D1411.3 1er alinéa du CGCT).

Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le
ID : 035-213501018-20260327-2026_018-DE

1 liste est présentée :

Membres titulaires :

1) M. TROUVE Frédéric
2) M. BOIS Florian
3) M. MAILLARD Michel

Membres suppléants :

1) M. DENOUAL Cédric
2) Mme TULANNE Elodie
3) M. VOLMERANGE Xavier

Résultat du vote :

13 voix pour la liste présentée
1 vote blanc
1 nul

La liste présentée est élue à la majorité avec 13 voix.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à DOURDAIN le 27/03/2026
Le Maire, La secrétaire de séance
Mme BODIN Laura